

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022 à 18 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Culturel E Joulain Le Cube, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain – PEGE Patrice - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEROUX Laëticia - LEGENDRE Jean-Pierre - CHAUSSERAIS Samuel - GABILLER Christophe - RICHARD Françoise – DUPUIS Alain - RICOU Michel – LE COQ Sylviane – GUILLET Véronique - NIORE Yann – MABILLEAU Danielle - RAPICAULT Cynthia - LABUSSIÈRE Gilles - LHERMITEAU Perrine - MANCEAU Nathalie - SCHOUBERT Odette - HEMERY Jacques – BRAULT Emmanuel - MARIONNEAU Jean-Noël - RUEL Guylène -

Excusés : PLOQUIN Nathalie donnant pouvoir à MORTIER Frédéric
MORAND Edgar
JOUBARD Jean-Pierre donnant pouvoir à SCHOUBERT Odette
FOURREAU Jean-Luc donnant pouvoir à MARIONNEAU Jean-Noël

Mme LEROUX Laëticia a été désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2020
- CASVL - Médiathèque - Présentation du projet
- Aménagement du territoire – Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation du Territoire - Convention
- Aménagement urbain - Centre aquatique Philippe RIVAIN - Convention de gestion pour entretien du parking du centre aquatique
- CASVL – Service Eau potable et Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2021
- Finances - Budget Commune 2022 - décision modificative n°2
- Finances – SIEML - fonds de concours - Eclairage public
- Finances - SIEML - fonds de concours et convention – vidéoprotection
- Finances - ENEDIS - fonds de concours - extension de réseau
- Finances - admissions en non-valeur
- Finances - tarification de services municipaux
- Foncier – cession parcelle 168YL55 – Ville à Coopérative Anjou Plants
- Voirie communale - tableau de classement - mise à jour
- Voirie communale - Aménagement sécuritaire Route de Blou - convention d'entretien avec le Conseil départemental
- Instruction des autorisations du droit des sols - convention prestation de service – avenant

- Accueil périscolaire - règlement intérieur – avenant
- Espace culturel Le Cube - règlement intérieur et contrat - avenant
- Habitat – Parc social locatif - mise en vente de logements
- Ressources humaines - création poste de vacataire - animation musicale pour cérémonies patriotiques
- Ressources humaines – modification du tableau des effectifs
- Ressources humaines - RIFSSEP - mise à jour
- Questions diverses



Monsieur le Maire annonce la présence en seconde partie de réunion de M Jackie GOULET, Président de la CA Saumur Val de Loire, venu présenter les différents projets communautaires en cours et à venir sur le territoire.

1. Ajout de nouveau(x) point(s) à l'ordre du jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ajout de nouveau(x) point(s) à l'ordre du jour :

- Finances – ouverture de crédits d'investissement pour 2023

2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur BRAULT revient sur le point 4 relatif aux véhicules électriques. Monsieur le Maire explique que sont concernés 5 véhicules électriques et un véhicule thermique. Pour ce dernier, Monsieur PEGE ajoute que ce modèle n'existe pas en version électrique.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière.

3. Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020

- 1- Décision de signer la proposition de CTV, 85003 LA ROCHE SUR YON pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection, pour un montant de 126.578,33€ HT, soit 151.894,00€ TTC correspondant aux tranches fermes n°1 et n°2.

Arrivée de Madame MANCEAU Nathalie

- 2- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise GUIOCHEAU (49400 BELLEVIGNE LES CHATEAU) pour le lot 1 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 50 136,90 € HT.
- 3- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise ROY (49680 NEUILLE)

pour le lot 2 de l'opération « Réhabilitation et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 14 242,56 € HT.

- 4- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise HARDOUIN LAINE (49150 BAUGE -EN-ANJOU) pour le lot 3 de l'opération « Réhabilitation et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 30 434,84 € HT.
- 5- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise ROUSSEAU (49770 LONGUENEE-EN-ANJOU) pour le lot 4 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 33 570,64 € HT.
- 6- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise RIOU MENUISERIE (49800 LOIRE AUTHION) pour le lot 5 de l'opération « Réhabilitation et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 3 689,55 € HT.
- 7- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise 3PIA (49630 CORNE) pour le lot 6 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 15 127,89 € HT.
- 8- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise MALEINGE (49115 St PIERRE MONTLIMART) pour le lot 7 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 5 695,56 € HT.
- 9- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise DOUAIRE (49390 VERNANTES) pour le lot 8 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 10 103,94 € HT.
- 10- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise DELALANDE RETHORE (49160 LONGUE JUMELLES) pour le lot 9 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 7 127,16 € HT.
- 11- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché de travaux avec l'entreprise SPIE (49400 SAUMUR) pour le lot 10 de l'opération « Extension et extension du foyer ACL à Longué-Jumelles » pour un montant de 15 494,13 € HT.
- 12- Décision de signer la proposition de l'entreprise DURAND, ZA La Chesnaie, PRUILLÉ, 49 220 LONGUENÉE-EN-ANJOU, dans le cadre d'un groupement de commande pour la réalisation des travaux d'entretien mécanisé des chemins ruraux pour un montant de 11 638.30 €HT, soit 13 965.96 €TTC.
- 13- Décision, après consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique, de signer un marché avec l'entreprise SAS LUC DURAND de PRUILLE –

LONGUENNE EN ANJOU (49220) pour les travaux d'aménagement de la voirie urbaine moyennant la somme de 40 611.10€HT soit 48 733.32€TTC.

- 14- Décision, conformément à la convention de location du 23 octobre 2012, d'appliquer la clause de révision annuelle du logement T1 Bis sis 27 Rue des Garandeaux loué à Mme EVANO Claire. Révision suivant l'indice de référence des loyers (IRL). Indice de base : 3ème trimestre 2012 : 123,55. Au 3ème trimestre 2022, l'IRL s'établit à 136,27 soit une évolution annuelle de + 3,49 %. Le montant du loyer mensuel est porté à la somme de 153,75 euros. Date de prise d'effet : le 1^{er} décembre 2022.
- 15- Décision, par avenant à la convention d'occupation précaire du 23 novembre 2021, d'accorder à l'association « LES PICS VERTS DE LA LOIRE » une prolongation d'un mois de location du local à titre gracieux soit jusqu'au 31 décembre 2022. Date de prise d'effet : le 1^{er} décembre 2022.
- 16- Décision de signer un bail de location précaire pour louer à l'entreprise individuelle A PORTEE DE TOUS, représentée par Madame MENORET Catherine, le local commercial situé 6 place du Mail à Longué-Jumelles moyennant un loyer mensuel, payable d'avance, de 140,00 euros, pour une durée d'un an, renouvelable expressément deux fois maximum. Date de prise d'effet : Le 10 novembre 2022.
- 17- Décision de louer diverses parcelles de terrain, moyennant le prix de 97,20 euros l'hectare, payable à terme échu, pour la période allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022. La recette sera portée à l'article 7520 du Budget.

Monsieur le Maire précise que l'indice de fermage augmente cette année de 3.55%.

4. Aménagement du territoire – Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation du Territoire – Convention – (12/2022-01)

En complément de l'OPAH-RU et pour faire suite à la labellisation Petites Villes de Demain, Monsieur le Maire présente en séance un document cadre portant Opération de revitalisation du territoire de la Ville de Longué-Jumelles. Pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centre-ville et centre-bourg, l'ORT vise une requalification d'ensemble d'un cœur de ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La Ville de Longué-Jumelles a développé sa stratégie de revitalisation de son territoire autour des axes suivants :

- Conforter les commerces et services en cœur de ville et centre bourg
- Conforter les services publics supra-communaux en cœur de ville et centre bourg
- Requalifier les espaces publics pour maintenir un cadre de vie qualitatif et adapté
- Proposer une offre d'habitat en réponse aux besoins grandissants par la lutte contre la vacance de logements, l'aménagement des dents creuses et le développement de nouvelles zones résidentielles.

La présente convention fixe les orientations stratégiques dans une perspective de revitalisation globale du territoire :

- Orientation 1 : un territoire compétitif et productif pour plus d'attractivité

La revitalisation du territoire est étroitement liée à son activité économique que l'ORT s'attachera à conforter et à développer dans trois domaines : le commerce, l'agriculture et l'artisanat.

- Orientation 2 : un territoire au développement urbain garantissant la préservation de la biodiversité

La revitalisation du territoire repose sur une capacité à accueillir des habitants dans de bonnes conditions. L'ORT confortera la production d'une offre de logements diversifiée et de qualité, conciliable avec une économie de la ressource foncière, et l'aménagement qualitatif des espaces publics des centres-villes et bourgs, préservant la biodiversité et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

- Orientation 3 : un territoire développant les services de proximité répondant aux besoins fondamentaux des habitants

La revitalisation du territoire implique de proposer des services de qualité, adaptés à la demande des habitants actuels et de ceux que l'on souhaite attirer. Dans le cadre de l'ORT, les services de proximité seront renforcés et les domaines d'intervention sont la santé, la solidarité, l'enfance et la jeunesse, le sport, la culture.

- Orientation 4 : vers un territoire à énergie positive pour un nouveau modèle de développement collectif plus sobre et plus économe

La revitalisation du territoire doit être durable pour qu'elle soit bénéfique aux habitants d'aujourd'hui mais aussi aux générations futures. A ce titre, l'ORT vise à amplifier l'engagement du territoire dans la transition écologique, notamment la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie appliquées aux logements, aux bâtiments publics et aux mobilités.

Au vu de sa structuration multipolarisée, le territoire a vocation à disposer d'une ORT qui couvre les cœurs de villes et les secteurs stratégiques suivants :

- Sur Longué
 - Le périmètre de l'OPAH-RU
 - La Place du Champ de Foire
 - La zone commerciale du Pont Poiroux
 - Le pôle « santé - seniors » situé Rue du Docteur Rabilloud et Impasse Georges Guynemer, comprenant le Pôle de santé pluridisciplinaire et les logements seniors
 - Le site de l'ancien Centre Hospitalier, sis Rue du Docteur Tardif et Rue de Tenais
 - Le secteur résidentiel de Varencières
- Sur Jumelles
 - Le périmètre de l'OPAH-RU
 - OAP Champ Hubault
 - OAP Les Nivardières

Ainsi, la Ville va pouvoir bénéficier d'ingénierie de partenaires nationaux comme le CEREMA, la Banque des Territoires..., des plans de contractualisation, de l'éligibilité à des dispositifs de défiscalisation immobilière...

Monsieur BRAULT propose que soit présenté le bilan de la journée AURA. Monsieur le Maire confirme que ce dernier a été transmis aux membres de la Commission et pourrait faire l'objet d'une restitution lors d'un point d'étape OPAH-RU et ORT fin 2023.

Vu la convention cadre portant Opération de revitalisation du territoire de la Ville de Longué-Jumelles présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention cadre portant Opération de revitalisation du territoire de la Ville de Longué-Jumelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document afférent à cette décision.

5. Aménagement urbain - Centre aquatique Philippe RIVAIN - Convention de gestion pour entretien du parking du centre aquatique - (12/2022-2)

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau centre aquatique, a été créé un espace de stationnement et une liaison douce inter-quartier reliant la Rue des Rossignols et la Rue des Garandeaux. Pour ce dernier, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée une participation financière de la Ville et une répartition de gestion pour l'entretien.

Vu la Convention Participation et gestion de l'entretien parking Centre aquatique présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention Participation et gestion de l'entretien parking Centre aquatique présentée et définissant les modalités d'utilisation de ces espaces et la participation financière de la Ville de Longué-Jumelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document afférent à cette décision.

6. CASVL – Service Eau potable et Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2021 - (12/2022-3)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, a été créé une régie à autonomie financière Eaux Saumur Val de Loire Régie assurant la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de Longué-Jumelles. Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire communique le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement 2021 pour information à l'assemblée.

Sans question des conseillers, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du présent rapport ;

7. Finances – Budget Commune 2022 - décision modificative n°2 - (12/2022-4)

Considérant qu'un ajustement comptable des crédits est nécessaire, Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances, soumet à l'approbation de l'assemblée la décision modificative n°2 du Budget Commune 2022 suivante.

Monsieur le Maire confirme les éléments présentés lors de la précédente séance et l'incertitude budgétaire pour toutes les collectivités. L'Etat annonce des aides de soutien sans que les cadres ne soient aujourd'hui définitivement arrêtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Commune 2022 suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-606120-020 : Electricité	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-606121-020 : Gaz	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622-821 : Carburants	0,00 €	3 619,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	43 619,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-814 : Autres contributions	3 619,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 619,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 619,00 €	153 619,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		150 000,00 €		0,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8. Finances – ouverture de crédits d'investissement pour 2023 - (12/2022-5)

Considérant qu'en attendant le vote du Budget Primitif 2023, l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget total voté de 2022 dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023,

Sur proposition de Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitres / Articles	Crédits votés Budget 2022	Ouverture de 25% en 2023
13 - Subventions d'investissement	1 250,00 €	312,50 €
1322 - Régions	1 250,00 €	312,50 €
20 - Immobilisations incorporelles	70 400,00 €	17 600,00 €
2031 - Frais d'études	48 000,00 €	12 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	22 400,00 €	5 600,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	276 720,00 €	69 180,00 €
2041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	1 393,00 €	348,25 €
204181 - Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	191 720,00 €	47 930,00 €
204182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	49 000,00 €	12 250,00 €
20422 - Privé - Bâtiments et installations	34 607,00 €	8 651,75 €
21 - Immobilisations corporelles	1 213 300,67 €	303 325,17 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00 €	500,00 €

21311 - Hôtel de ville	3 000,00 €	750,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	87 000,00 €	21 750,00 €
21316 - Équipements du cimetière	11 500,00 €	2 875,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	223 504,88 €	55 876,22 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	89 000,00 €	22 250,00 €
2138 - Autres constructions	82 000,00 €	20 500,00 €
2151 - Réseaux de voirie	123 609,13 €	30 902,28 €
2152 - Installations de voirie	6 191,00 €	1 547,75 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	17 000,00 €	4 250,00 €
21578406 - Autres matériels et outillages de voirie	12 345,00 €	3 086,25 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	195 623,88 €	48 905,97 €
2182 - Matériel de transport	283 580,00 €	70 895,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	20 500,00 €	5 125,00 €
2184 - Mobilier	7 100,00 €	1 775,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	49 346,78 €	12 336,70 €
23 - Immobilisations en cours	651 856,00 €	162 964,00 €
23121 - Agencements et aménagements de terrains	631 856,00 €	157 964,00 €
23122 - Aménagement carrière des Youis	20 000,00 €	5 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 500,00 €	375,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	1 500,00 €	375,00 €
TOTAL	2 215 026,67 €	553 756,67 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

9. Finances – SIEMML – fonds de concours – éclairage publique - (12/2022-6)

Dans le cadre du budget Commune 2022, l'assemblée a voté une enveloppe budgétaire pour les dépannages de divers sites. Le SIEMML a transmis le décompte des fonds de concours à verser.

Sur proposition de Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge des Réseaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 sur le réseau de l'éclairage public :
 - Montant des travaux : 10.738,02 €
 - Taux du fonds de concours 75%
 - Montant du fonds de concours : 8.053,55 €

1- Détails des dépannages :

N° OPERATION	COLLECTIVITE (SIG)	Montant des travaux TTC	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP180-21-580	Longué-Jumelles	631,39 €	75%	473,54 €	08/09/2021
EP180-21-582	Longué-Jumelles	147,95 €	75%	110,96 €	13/09/2021
EP180-21-583	Longué-Jumelles	218,42 €	75%	163,82 €	17/09/2021
EP180-21-586	Longué-Jumelles	303,01 €	75%	227,26 €	21/09/2021
EP180-21-589	Longué-Jumelles	853,92 €	75%	640,44 €	24/09/2021
EP180-21-593	Longué-Jumelles	1 107,20 €	75%	830,40 €	30/09/2021
EP180-21-592	Longué-Jumelles	206,63 €	75%	154,97 €	04/10/2021
EP180-21-594	Longué-Jumelles	423,20 €	75%	317,40 €	07/10/2021
EP180-21-595	Longué-Jumelles	381,35 €	75%	286,01 €	12/10/2021
EP180-21-596	Longué-Jumelles	310,46 €	75%	232,85 €	21/10/2021
EP180-21-597	Longué-Jumelles	288,40 €	75%	216,30 €	25/10/2021
EP180-21-599	Longué-Jumelles	138,30 €	75%	103,73 €	02/11/2021
EP180-21-605	Longué-Jumelles	730,76 €	75%	548,07 €	19/11/2021
EP180-21-600	Longué-Jumelles	414,74 €	75%	311,06 €	26/11/2021
EP180-21-608	Longué-Jumelles	303,01 €	75%	227,26 €	07/12/2021
EP180-21-609	Longué-Jumelles	283,78 €	75%	212,84 €	13/12/2021
EP180-21-615	Longué-Jumelles	303,01 €	75%	227,26 €	24/12/2021
EP180-21-617	Longué-Jumelles	633,92 €	75%	475,44 €	31/12/2021
EP180-22-618	Longué-Jumelles	337,61 €	75%	253,21 €	13/01/2022
EP180-22-619	Longué-Jumelles	210,32 €	75%	157,74 €	18/01/2022
EP180-22-643	Longué-Jumelles	367,76 €	75%	275,82 €	03/02/2022
EP180-22-644	Longué-Jumelles	148,74 €	75%	111,56 €	11/02/2022
EP180-22-646	Longué-Jumelles	192,80 €	75%	144,60 €	24/02/2022
EP180-22-649	Longué-Jumelles	172,20 €	75%	129,15 €	30/03/2022
EP180-22-652	Longué-Jumelles	480,88 €	75%	360,66 €	31/03/2022
EP180-22-661	Longué-Jumelles	479,96 €	75%	359,97 €	05/05/2022
EP180-22-664	Longué-Jumelles	139,98 €	75%	104,99 €	22/06/2022
EP180-22-668	Longué-Jumelles	528,32 €	75%	396,24 €	21/07/2022

2- Détail des réparations :

REPARATION – MISE EN PLACE DE PRISES GUIRLANDES – RUE DE LA MAIRIE ET RUE DES COMMERCES

- Montant des travaux : 1 129.10€
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 846.83€

REPARATION – REMISE EN ETAT COFFRET CANDELABRE 433 – ALLEE JEAN GIONO

- Montant des travaux : 191.19€
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 143.39€

REPARATION – REMPLACEMENT DU CANDELABRE 234 – PLACE DE L'ÉGLISE

- Montant des travaux : 1 398.15€
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 1 048.61€

REPARATION – REMPLACEMENT DE 3 PROJECTEURS – STADE DE JUMELLES

- Montant des travaux : 4 614.58€
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 3 460.94€

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC – PLACE DU CHAMP DE FOIRE

- Montant des travaux : 15 211.61€
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 11 408.71€

3- Réalisation audit énergétique des bâtiments :

AUDIT ENERGETIQUE - BAT A, B, C ET D ECOLE R RENARD

- Montant des travaux : 3 314€ TTC
- Taux du fonds de concours 40%
- Montant du fonds de concours : 1 325.60€

Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire, explique que cet audit porte sur le bâtiment recensé comme étant le plus énergivore du patrimoine communal. Monsieur BRAULT s'interroge sur le classement DPE de ce dernier. Le rapport du SIEMML lui sera transmis. Monsieur le Maire annonce l'engagement dès 2023 d'un programmiste pour une étude du devenir de ce complexe scolaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

10. Finances - SIEMML - fonds de concours et convention – vidéoprotection - (12/2022-7)

Dans le cadre du budget Commune 2022, l'assemblée a voté une enveloppe budgétaire pour les travaux préalables à l'installation de la vidéoprotection. Le SIEMML a transmis le décompte des fonds de concours à verser et qu'il appartient à l'assemblée d'approuver.

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations préalables à l'installation des caméras de vidéoprotection :

MISE A DISPOSITION DU RESEAU VIDEOPROTECTION POUR LA CAMERA C10 – NORD METAIRIE :

- Montant des travaux : 1 639.19€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 1 065.47€

MISE A DISPOSITION DU RESEAU VIDEOPROTECTION POUR LES CAMERAS 3 ET 4 – POINT A ENTREE NORD ROUTE JUMELLES (1/2) :

- Montant des travaux : 5 603.25€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 3 642.11€

MISE A DISPOSITION DU RESEAU POUR LES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION 18 ET 19 - POINT C ENTREE SUD RUES PONT POIROUX ET TÊTE NOIRE (1/3) :

- Montant des travaux : 13 442.84€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 8 737.85€

MISE A DISPOSITION DU RESEAU POUR LES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION 20 ET 21 – POINT C ENTREE SUD RUES CROIX ROUGE ET DE SAINT MARTIN (2/3) :

- Montant des travaux : 9 410.93€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 6 117.10€

MISE A DISPOSITION DU RESEAU POUR LES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION 12, 13, 14, 15, 16 ET 17 - POINT C ENTREE SUD ROND POINT D347 / D79 / D53 (3/3) :

- Montant des travaux : 46 898.01€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 30 483.71€

MISE A DISPOSITION DU RESEAU VIDEOPROTECTION POUR LA CAMERA A1 ENTREE NORD D347 :

- Montant des travaux : 3 157.34€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 2 052.27€

MISE A DISPOSITION DU RESEAU VIDEOPROTECTION POUR LA CAMERA B7 D53 PTM :

- Montant des travaux : 4 774.27€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 3 103.28€

TRAVAUX PREPARATOIRES POUR LE RESEAU DE VIDEOSURVEILLANCE DES CAMERAS D22 ET D23 – ENTREE OUEST RUES DES ROSIERS ET DE L'ABATTOIR :

- Montant des travaux : 8 012.80€
- Taux du fonds de concours 65%
- Montant du fonds de concours : 5 208.32€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Les adaptations du réseau d'éclairage public réalisées par le SIEMML pour l'installation de caméras ont pour but de séparer et sécuriser chacun des réseaux. Cette opération nécessite la signature d'une convention établie entre la Ville de Longué-Jumelles et le SIEMML afin de préciser les conditions de pose et de raccordement des matériels de vidéoprotection au réseau d'éclairage public ainsi que les modalités d'entretien et de maintenance des installations. Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette dernière.

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour la pose et le raccordement de matériel de vidéoprotection sur les installations d'éclairage public du SIEML ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

11. Finances - ENEDIS - fonds de concours - extension de réseau - (12/2022-8)

Dans le cadre du budget Commune 2022, l'assemblée a voté une enveloppe budgétaire pour les extensions de réseaux électriques. ENEDIS a transmis le décompte des fonds de concours à verser et qu'il appartient à l'assemblée d'approuver.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours à ENEDIS pour l'opération d'extension de réseau électrique suivant :

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE – LA COCARDERIE

- Montant des travaux : 5149.00 € HT
- Montant pris en charge par Enedis : 2 059.60 € HT
- Montant du fonds de concours : 3 707.28 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

12. Finances - admissions en non-valeur - (12/2022-9)

Vu les états des présentations et admissions en non-valeur transmis par la perception,

Sur proposition de Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADMET** en non-valeur et en créances éteintes pour 1.232,23 €, les créances suivantes des exercices 2015 à 2021 :

Années	Montant	Personne Juridique	Raisons ANV	Article
2017	114,90 €	Personne Physique	Effacement de dettes suite à rétablissement personnel après surendettement	6542
2015-2016-2017- 2018-2019-2020- 2021	1 117,33 €	Personnes Physiques	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite / Combinaison infructueuse d'actes / PC Carence / Décès et Demande de renseignements négative	6541

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

13. Finances - tarification de services municipaux – (22/2022-10)

Sur proposition de la Commission Finances, avec une modification proposée par la Commission Patrimoine,

Monsieur HEMERY s'interroge sur la différence de prix de location entre le foyer ACL et la petite salle de Jumelles. Monsieur le Maire l'explique par des tarifs appliqués historiquement à Jumelles légèrement inférieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023

	2023
CULTUREL ET ANIMATIONS	
1°SALLES	
LOCATION LE CUBE, ESPACE CULTUREL E.JOULAIN*	
<i>Associations de Longué-Jumelles</i>	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	430,00 €
Salle de spectacle par jour	325,00 €
Office + espace reception par jour	110,00 €
Forfait répétition semaine (de 1 à 5 jours) avant spectacle le week-end	275,00 €
<i>Autres Longué-Jumelles</i>	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	585,00 €
Salle de spectacle par jour	430,00 €
Office + espace reception par jour	160,00 €
<i>Hors Longué-Jumelles</i>	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	750,00 €
Salle de spectacle par jour	590,00 €
Office + espace reception par jour	160,00 €
<i>Collèges Longué-Jumelles</i>	
Deux premières locations à but pédagogique (hors ménage et technicien)	Gratuité
Dès la troisième location à but pédagogique (hors ménage et technicien)	125,00 €
<i>Location semaine</i>	
Salle de spectacle + office + espace reception par jour	325,00 €
Salle de spectacle par jour	273,00 €
Office + espace reception par jour	90,00 €
<i>Autres Longué-Jumelles</i>	
Privatisation esplanade par jour	525,00 €
Table par jour	8,00 €
Chaise par jour	3,00 €
Mange debout par jour	20,00 €
Barrière de sécurité par jour	8,00 €
Grille d'exposition par jour	25,00 €
barnum 3mX3m par jour	65,00 €

Conteneur poubelle par manifestation	Suivant devis Kyrielle
Caution par occupation	3 000,00 €
Coût horaire main d'œuvre par agent	35,00 €
Régie technique	
Mise à disposition technique et technicien (pour une durée de 8h de travail)	400,00 €
Ménage	
Zone 1 : SAS entrée, sanitaires entrée, billetterie, bar + bar annexe, espace détente, salle de réunion	90,00 €
Zone 2 : Fontaine inox	45,00 €
Zone 3 : Cuisine centrale, local plonge, local poubelle, circulation traiteur, wc traiteur	70,00 €
Zone 4 : Passage traiteur, salle de spectacles	65,00 €
Zone 5 : Gradin	75,00 €
Zone 6 : Loges, sanitaires loges, couloir loges, douches loges	50,00 €
Zone 7 : Scène, service scène	30,00 €
Zone 8 : Arrière scène	25,00 €
Zone 9 : Vitrierie SAS entrée, billetterie, hublot portes et fenêtres de bureau x2	100,00 €
Zone 10 : Zone détente : nettoyage mécanisé de la moquette	170,00 €
Zone 11 : Nettoyage des sols, évier, comptoir du bar annexe + nettoyage des sols de la salle de réunion	25,00 €
Cautions	
Salle (par occupation)	800,00 €
ménage (par occupation)	300,00 €
gradin (par occupation)	400,00€
sono (par occupation)	400,00€
*Les associations de Longué-Jumelles bénéficient d'une gratuité par an <u>soit</u> au Cube, espace culturel E.JOULAIN <u>soit</u> à la salle Raymond Launay	
LOCATION SALLE CONFERENCE EIP	
Associations non longuéennes, comités d'entreprise (par occupation à la journée)	85,00 €
2°ANIMATIONS CULTURELLES	
BILLETTERIE POLE CULTUREL	
Jeune Public	4,00 €
Spectacle catégorie 1	8,00 €
Concert catégorie 1	15,00 €
Spectacle catégorie 2	22,00 €
Spectacle catégorie 2 - 12 ans	10,00 €
Concert catégorie 2	22,00 €
Concert catégorie 2 - 12 ans	10,00 €
LECTURE DE CONTE JEUNE PUBLIC	Gratuit
ANIMATION CHASSE AUX ŒUFS (par enfant)	2,00 €
DROITS ENTREE MOULIN	
Visite libre (pour les + de 12 ans)	3,00 €
Visite guidée (pour les + de 12 ans)	5,00 €
Porteurs de la carte culturelle longuéenne	Gratuit
Visite pédagogique	4,00 €
Visite pédagogique + atelier	5,00 €

Visite pédagogique + 2 ateliers	6,00 €
Accompagnateur durant visite pédagogique	Gratuit
MERCREDI DE L'HYDRONEF (par enfant)	3,00 €
Atelier enfant	3,00 €
SPORT	
1°SPORT VACANCES	
Activité jaune	
Habitant Longué-Jumelles	3,00 €
Hors Longué-Jumelles	6,00 €
Activité rouge	
Habitant Longué-Jumelles	7,00 €
Hors Longué-Jumelles	10,00 €
Activité blanc	
Habitant Longué-Jumelles	13,00 €
Hors Longué-Jumelles	18,00 €
2°RAID	
Habitant Longué-Jumelles	60,00 €
Hors Longué-Jumelles	80,00 €
3°MINI-RAID	
Habitant Longué-Jumelles	20,00 €
Hors Longué-Jumelles	30,00 €
4°VENTE DE PRODUITS	
Tee-shirt - Octobre rose	5,00 €
CANTINE ET PERISCOLAIRE	A compter du 20 août 2023
1°CANTINE	
MATERNELLE (par repas)	3,10 €
ELEMENTAIRE (par repas)	3,30 €
ADULTES (par repas)	4,70 €
2°PERISCOLAIRE	
Frais inscription annuel	8,00 €
QF<229 (par quart d'heure)	0,60 €
QF>229 (par quart d'heure)	0,70 €
DROIT DES PLACES	
1°MARCHE	
non sédentaires 0 à 6ml	3,50 €
non sédentaires 7 à 10ml	5,50 €
non sédentaires 11 à 15ml	7,00 €
non sédentaires 16 à 20ml	8,50 €
non sédentaires abonnés annuel (/ml/semaine de présence)	0,25 €
non sédentaires abonnés trimestriel (/ml/semaine de présence)	0,30 €
Electricité abonnés gros consommateurs (réfrigérateurs, éclairage, ...) (Par semaine de présence)	0,55 €
Electricité abonnés petits consommateurs (éclairage) (Par semaine de présence)	0,20 €
Surcoût abonnement électrique 6kw (droit annuel)	20,00 €
2°VENTES AU DEBALLAGE	
non sédentaires 10 à 25 ml (par jour)	35,00 €

3° CIRQUES	
Petit cirque (<300m2)	50,00 €
Grand cirque (>300m2)	150,00 €
4° REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Terrasses (au m2 par an)	6,00 €
FUNERAIRE	
1° CONCESSION EN TERRAIN CONCEDE	
30 ans	200,00 €
50 ans	300,00 €
2° COLOMBARIUM CONCESSION DE CASE	
15 ans	425,00 €
30 ans	690,00 €
3° CONCESSION DE CAVURNES	
15 ans	150,00 €
30 ans	200,00 €
50 ans	300,00 €
4° JARDIN DU SOUVENIR-PLAQUE	
10 ans	70,00 €
5° QUARTIER ENFANTS	
30 ans	1,00 €
SALLES MUNICIPALES DE JUMELLES	
LOCATION SALLE RAYMOND LAUNAY	
1° PARTICULIERS LONGUE-JUMELLES	
1/2 journée	85,00 €
1 journée (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage, anniversaire)	300,00€ (2 salles) / 200,00€ (GS) / 180,00€ (PS)
2 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage, anniversaire)	550,00€ / 350,00 € / 300,00 €
3 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage, anniversaire)	600,00€ / 400,00 € / 300,00 €
2° PARTICULIERS HORS LONGUE-JUMELLES	
1/2 journée	100,00 €
1 journée (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage, anniversaire)	450,00€ / 325,00 € / 250,00 €
2 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage, anniversaire)	600,00€ / 400,00 € / 300,00 €
3 journées (Utilisation familiale: repas, baptême, mariage, anniversaire)	650,00€ / 450,00 € / 400,00 €
3° ASSO. SANS BUT LUCRATIF, COMITE ENTREPRISE LONGUE-JUMELLES, SYNDICATS	
1 journée (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	110,00 € / 80,00 € / 65,00 €
4° ASSOCIATIONS ET COMITE D'ENTREPRISE HORS LONGUE-JUMELLES, ENTREPRISES	
1 journée (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	450,00€ / 325,00 € / 250,00 €
2 journées (Assemblée générale, repas, arbre de Noël)	600,00€ / 400,00 € / 300,00 €
5° ARRHEs	
Location 1 jour	30%
Location 2 jours	30%
Location 3 jours	30%
6° CAUTION	
Location 1 jour	800,00 €
Location 2 jours	800,00 €
Location 3 jours	800,00 €
7° MENAGE	
Zone 1 : Sanitaires	80,00 €

Zone 2 : Petite salle	40,00 €
Zone 3 : Grande salle	80,00 €
LOCATION SALLE MONTPLAISIR	
1°PARTICULIERS	
1/2 journée (sépulture)	50,00 €
2°SOCIETES, PARTICULIERS COMMUNE et HORS LONGUE-JUMELLES	
1 journée	100,00 €
Caution	300,00 €
*Les associations de Longué-Jumelles bénéficient d'une gratuité par an <u>soit</u> au Cube, espace culturel E.JOULAIN <u>soit</u> à la salle Raymond Launay	
LOCATION AUTRES SALLES MUNICIPALES	
Lathan (par occupation)	85,00 €
Vieux Lathan (par occupation)	85,00 €
Foyer ACL (par occupation)	85,00 €
Salles du Pôle Administratif Longuéen (PAL)	85,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

14. Foncier – cession parcelle 168YL55 – Ville à Coopérative Anjou Plants – (12/2022-11)

A la demande de la Coopérative Anjou Plants, et n'ayant plus l'utilité de conserver le fossé communal cadastré 168YL55 (1580 m²), au prix de 5 cts d'euros par m², à charge pour ce dernier les frais d'acte.

Vu l'avis de France Domaine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 27 voix « pour » et 1 abstention (M BRAULT) :

- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée 168YL55 (1580 m²), au prix de 5 cts d'euros par m², à charge de l'acquéreur les frais d'acte ;
- **MANDATE** tout Notaire pour la réalisation de l'acte éventuellement en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

15. Voirie communale - tableaux de classement - mise à jour

a. Voirie communale - tableau de classement - mise à jour – (12/2022-12)

Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant entre autres critères sur la longueur de la voirie publique communale,

Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale réactualisée compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public,

Considérant la dénomination des voies dans le cadre du projet d'adressage,

Considérant la nécessité de classer un certain nombre de chemins ruraux dans la voirie communale du fait de leur usage et de leur aspect similaires à ceux caractérisant les voies communales,
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries communales tel qu'annexé et d'arrêter le linéaire de voirie communale à caractère de chemin et de rues à 166 647 mètres linéaires et la superficie des voies communales à caractère de places publiques à 43 085 m².
Sur proposition de Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge de la Voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du tableau d'inventaire des voies communales modifié,
- **PREND ACTE** du classement de chemins ruraux dans la catégorie des voies communales,
- **ARRETE** le linéaire de voirie communale à caractère de chemin et de rues à 166 647 mètres linéaires et la superficie des voies communales à caractère de places publiques à 43 085 m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

b. Voirie communale – inventaire des chemins ruraux – (12/2022-13)

Selon le code rural et de la pêche maritime, les chemins ruraux sont définis comme des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

A l'issue de l'élaboration du tableau de voirie communale, il a été décidé de dresser un inventaire des chemins ruraux. Lors de l'établissement de cet inventaire, il a été décidé de classer des chemins appartenant au domaine privé de la Commune en chemins ruraux du fait de leurs caractéristiques communes, notamment l'affectation à l'usage public.

Considérant la dénomination des voies dans le cadre du projet d'adressage,

Considérant la nécessité d'établir un inventaire des chemins ruraux dans la continuité de l'actualisation du tableau de la voirie communale,

Considérant la liste exhaustive de ces chemins tel qu'annexé faisant mention de 213 chemins ruraux d'une longueur totale de 112 451 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du tableau d'inventaire des chemins ruraux ;
- **PREND ACTE** du classement de chemins privés appartenant à la Commune dans la catégorie des chemins ruraux ;
- **ARRÊTE** le linéaire des chemins ruraux à 112 451 mètres linéaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

16. Voirie communale - Aménagement sécuritaire Route de Blou - convention d'entretien avec le Conseil départemental – (12/2022-14)

Dans le cadre des travaux de voirie annuels, la Ville a décidé de sécuriser l'entrée d'agglomération Route de Blou. Cette sécurisation passe par le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération à la sortie du pont de l'autoroute (avant la rue des sables) et par la création d'un passage surélevé route de Blou entre le pont de l'autoroute et le carrefour avec la route des Sables afin de réduire la vitesse de circulation à 30km/h.

Cette opération réalisée sur le domaine départemental en agglomération nécessite la signature d'une convention établie entre la Ville et le Département afin de préciser les conditions de réalisation et d'entretien à la charge de la commune et autorisant l'intervention sur le domaine public.

Vu la convention de réalisation et d'entretien Ville – Département présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de réalisation et d'entretien Ville – Département présentée dans le cadre de l'aménagement d'un plateau surélevé Route de Blou ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

17. Instruction des autorisations du droit des sols - convention prestation de service – avenant – (12/2022-15)

Afin de tenir compte des évolutions des procédures d'instruction des autorisations des droits des sols et la fin de la mise en place de la dématérialisation du service, il est nécessaire de toiletter la convention de prestation de service entre la Ville de Longué-Jumelles et les communes adhérentes, qu'il appartient à l'assemblée d'approuver.

Vu la convention de prestation du service ADS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre la Ville de Longué-Jumelles et les communes adhérentes,

Considérant les évolutions des procédures de pré-instruction et d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, rendant nécessaire un toilettage de la convention existante,

Vu le projet d'avenant présenté lors de la rencontre annuelle des communes adhérentes au pôle instructeur de Longué-Jumelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de prestation de services, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

18. Accueil périscolaire - règlement intérieur – avenant – (12/2022-16)

Afin d'ajuster au plus près la facturation au 1/4h de l'accueil périscolaire, il est proposé à l'assemblée de modifier l'article 2 du règlement intérieur portant « horaires du service ».

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires,

Vu le projet d'avenant au règlement intérieur présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au règlement intérieur des services périscolaires des écoles publiques de Longué et Jumelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

19. Espace culturel Le Cube - règlement intérieur et contrat – avenant – (12/2022-17)

Sur proposition de la Commission Culture, il est soumis à l'approbation de l'assemblée un toilettage du règlement intérieur et du contrat de location de l'Espace culturel Le Cube.

Vu les projets de règlement intérieur et contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les règlement intérieur et contrat de location modifiés de l'Espace culturel Le Cube ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

20. Habitat – Parc social locatif - mise en vente de logements – (12/2022-18)

Sur proposition de Maine et Loire Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** l'autorisation de vendre 4 logements locatifs sociaux individuels de type 3 et 4 situés à Longué-Jumelles n° 8-10-12-14 rue du Pré des Grilles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

21. Ressources humaines - création poste de vacataire - animation musicale pour cérémonies patriotiques – (12/2022-19)

Considérant la nécessité d'avoir recours à un vacataire pour assurer la mission de musicien trompettiste lors des cérémonies, pour 4 dates dans l'année (8 mai, 1^{er} samedi du mois de juin, 14 juillet, 11 novembre),

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour 4 dates dans l'année : 8 mai, 1^{er} samedi du mois de juin, 14 juillet, 11 novembre.
- **DECIDE** de fixer le montant de rémunération de la vacation à 100 € nets par prestation
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

22. Ressources humaines – modification du tableau des effectifs – (12/2022-20)

Considérant le non-renouvellement des contrats aidés depuis le 1^{er} juillet dernier, et le besoin toujours existant d'un agent TC au service Voirie, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 au service de la Voirie pour effectuer les missions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant une mobilité interne de l'école Landreau vers l'école Boissin, il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2023, de supprimer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 31.41/35, de supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (à 30.10/35 et à 31.41/35) et de créer 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31.41/35).

Suite à la vacance du poste de responsable de production culinaire et à la procédure de recrutement par mutation, considérant les fonctions supplémentaires rattachées au poste, il est proposé à compter du 1^{er} novembre 2022 la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (30.19 heures hebdomadaires) et de la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 au service de la Voirie pour effectuer les missions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie ;
- **DECIDE** la suppression à compter du 1^{er} novembre 2022 d'un emploi permanent à temps non complet (30.19 heures hebdomadaires) de responsable de production culinaire et la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) de responsable de production culinaire ;
- **DECIDE** de supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (à

30.10 heures et à 31.41 heures) à compter du 1^{er} janvier 2023 et de créer à cette même date 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31.41 heures hebdomadaires) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

23. Ressources humaines - RIFSEEP - mise à jour – (22/2022-21)

Dans le cadre de la révision quadriennale du RIFSEEP, et après avis du Comité Technique en date du 23 novembre 2022, considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau l'IFSE en tenant compte des éventuelles modifications de fonctions dans l'organigramme de la collectivité, il est proposé à l'assemblée d'apporter au RIFSEEP les modifications suivantes, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

- Reclassement de quelques fonctions cf mentions en rouge dans le tableau
- Refonte des groupes B1 et B2 cf mentions en rouge dans le tableau
- Concernant la valeur de groupe, créer une fourchette pour tenir compte du niveau de technicité acquis par l'agent à raison de plus ou moins 50%, notamment afin de répondre à la problématique du marché du travail sur certains postes en tension,
- le versement de l'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement dans toutes les situations. Pour les dossiers médicaux en cours actuellement, l'ancien dispositif continue à s'appliquer. Cette disposition vise à protéger les agents et à limiter la précarité financière en cas d'absence.

Groupe		Exemples de fonctions
A	A1	Directeurs généraux - emplois fonctionnels Directeur général des services
	A2	Directeurs de pôle - encadrement 5 agents et plus Directeur des services techniques
	A3	Directeurs de pôle - encadrement 1 à 4 agents Directeur Financier
B	B1	Postes de catégorie B - Encadrement 3 agents et plus Coordinatrice de direction Animateur éducatif accompagnement périscolaire Responsable des sites de distribution de repas et d'entretien des locaux Chef d'équipe entretien et exploitation Voirie et réseaux divers Chargé de travaux espaces verts Responsable Bâtiment Fêtes et Cérémonies
	B2	Postes de catégorie B - Encadrement 1 à 2 agents Responsable activités physiques et sportives Chef de projets culturels Responsable de communication Responsable de production culinaire

B3	Postes de catégorie B - Sans encadrement	Animateur Educateur sportif Chargé de création graphique Instructrice en urbanisme Responsable de la gestion administrative du personnel Assistante de direction
C1	Postes avec des responsabilités particulières	Agent d'accueil social/Officier d'état civil Agent d'accueil/Officier d'état civil/Délégation signature Assistant de gestion comptable ATSEM Technicien du spectacle Jardinier référent d'équipe Conducteur d'engins Voirie
C2	Fonctions opérationnelles, d'exécutions	Jardinier Agent de propreté des espaces publics Agent d'entretien et d'exploitation Voirie et réseaux divers Ouvrier de maintenance en bâtiment Cuisinier Chargé de propreté des locaux Agent de service polyvalent / Animateur enfance jeunesse Agent de service polyvalent en milieu rural Chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en considération les révisions liées au fonctionnement du RIFSEEP
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la demande de consultation ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

24. Projets intercommunaux à Longué-Jumelles

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jackie GOULET, Président de la CA Saumur Val de Loire. Il se félicite des excellentes relations entre la Ville et l'Agglomération. Il constate que le territoire longuéen n'a jamais connu autant d'investissements communautaires sur son territoire et s'en réjouit.

Monsieur GOULET confirme et explique à l'assemblée vouloir leur présenter à mi-mandat un point d'étape, mandat sous le signe de l'investissement.

a. Eau et Assainissement

Monsieur GOULET rappelle au combien il était nécessaire d'engager de lourds investissements sur la Régie Nord et que des priorisations sont à opérer. Si le Budget Eau est à l'équilibre, celui de

l'Assainissement va devoir être alimenté par de nouvelles recettes. Le choix est pris de proposer des augmentations de tarifs. A Longué-Jumelles, ce sont 2 millions d'euros engagés pour la rénovation de la STEP de Longué. L'étude se poursuit en 2023 pour un engagement des travaux en 2024.

Une planification du déploiement de la télérelève est programmée jusqu'en 2024 afin de permettre à tous les usagers de suivre au plus près leur consommation, participant de fait à l'effort de sobriété demandé à chacun et évitant aux usagers de supporter les surcoûts liés aux fuites.

Est présenté le déploiement des bornes Moneca, permettant aux professionnels de puiser sans intervenir sur le réseau des bornes incendie.

b. Médiathèque

Monsieur GOULET confirme le projet sur Longué-Jumelles afin d'harmoniser le service de la lecture publique sur le territoire avec un maillage cohérent de médiathèques communautaires dans les communes de plus de 4.000 habitants et disposant d'écoles et d'au-moins un collège. C'est donc dès 2023-2024 un espace de 570m² qui sera aménagé dans l'ancienne école Victor Hugo pour un investissement de 2.5 millions d'euros.

Ce lieu partagé avec la Ville fera l'objet d'une convention partenariale avec notamment la participation financière prévisionnelle de la Ville à hauteur de 79.295€ HT.

Monsieur MARIONNEAU demande si l'identité architecturale sera conservée. Monsieur le Président confirme.

Monsieur MARIONNEAU demande si l'association sera invitée aux travaux. Monsieur le Maire rappelle que ce projet communautaire est sous l'égide d'une commission communautaire qui associe déjà le groupe de travail communal. Monsieur le Président se dit ne pas être opposé à ce que l'association puisse être rencontrée par Rodolphe MIRANDE, Vice-président en charge de ce projet.

c. Economie

Monsieur le Président présente les différents projets d'implantation et d'extension sur les zones économiques communautaires. Il se félicite de ce développement.

Monsieur le Maire confirme et ajoute que le foncier économique va finir par manquer. Monsieur le Président explique que la raréfaction foncière oblige à une politique de rationalisation de l'espace au strict besoin des acteurs économiques.

Monsieur MARIONNEAU alerte sur l'accroissement des flux véhicules de part ce développement et s'interroge sur des aménagements possibles pour préserver les habitats à proximité. Si ces derniers restent éloignés des zones économiques, Monsieur le Président prend note de la remarque qu'il fera suivre aux conseillers départementaux.

Monsieur le Président fait un focus sur l'ancien site de l'entreprise ERE pour lequel de lourds travaux de dépollution et de déconstruction vont être engagés et pris en charge par l'Agglomération avant toute ré-exploitation foncière.

Monsieur le Président annonce le projet d'extension de la zone de La Métairie au nord sur plus de 9 hectares.

d. Centre aquatique

Monsieur le Maire confirme l'ouverture imminente du Centre aquatique Philippe RIVAIN après l'inauguration le 10 décembre prochain. Monsieur le Président est ravi de ce projet qui vient équilibrer les infrastructures sur le territoire, en complément de celles de Doué et Saumur.

Monsieur le Président remercie et félicite Monsieur le Maire qui, en sa qualité de Vice-président en charge des politiques sportives, a su proposer des aménagements novateurs et répondant aux besoins actuels et futurs des usagers scolaires, familiaux, médicaux et sportifs.

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur le Président pour ce point d'étape présenté aux conseillers municipaux et se félicite de ce partenariat constructif Ville-Agglomération.

• Questions diverses

Question de M HEMERY : « Peut-il être fait un compte rendu de la réunion du mercredi 9 novembre 2022 au cube, où les élus ont rencontré les acteurs du commerce local et différents acteurs du numérique ? »

⇒ Monsieur le Maire répond que cette rencontre n'a pas fait l'objet de compte rendu. Il l'invite à assister à la prochaine assemblée générale organisée par le CAC.

Questions de M MARIONNEAU :

1. « La médiathèque étant un élément central de l'activité culturelle de Longué-Jumelles, peut-on associer les membres de la commission culture aux travaux de sa conception ? »

⇒ cf réponse supra

2. « Le devenir de la carrière des Youis nous préoccupe. Elle peut devenir un lieu de détente, de tranquillité et de protection de la nature en arborisant fortement. Il était prévu dans le précédent projet un accès facile piétons et vélos. Quelles orientations sont prises pour ce projet ? »

⇒ Monsieur LEFEBVRE confirme que le site doit devenir un lieu de détente. La renaturation doit tenir compte du projet de parc photovoltaïque et des mesures de compensation associées. Il ajoute que deux privés sont intéressés pour racheter le site et que leurs propositions sont actuellement étudiées. Monsieur le Maire ajoute que le projet Falck Energie est en cours d'examen par les services préfectoraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil est fixé au 06 Février 2023.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réforme concernant la forme et la publicité des actes des collectivités applicable depuis le 1er juillet dernier, les Conseillers Municipaux n'ont plus à signer le procès-verbal qui le sera par les Président et Secrétaire de séance.



Délibérations n° 12/2022-1 à 12/2022-21

Approuvées par les membres du Conseil Municipal présents le 05 Décembre 2022

La Secrétaire de séance,

L. LEROUX 

Le Maire,


F. MORTIER